
Présidence : Chypre

1072^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 6 mars 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 50
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 40

2. Président : Ambassadeur A. Ignatiou
M^{me} N. Kakoutsi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ « LES FEMMES ET LA PAIX ET LA SÉCURITÉ : INTÉGRATION D'UNE PERSPECTIVE DE GENRE LORS DE LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIVITÉS POLITICO-MILITAIRES DE L'OSCE »

– *Exposé de M^{me} C. Wallander, Département de la défense des États-Unis*

– *Exposé de M^{me} J. Christodoulou, Commissaire à l'égalité des genres de Chypre*

– *Exposé de M^{me} G. Baldwin, Programme des opérations de paix et de gestion des conflits de l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI)*

– *Exposé du général de division V. Klochkov, Forces armées ukrainiennes*

– *Exposé de M^{me} L. Nilsson, Ministère suédois de l'emploi*

Présidente, M^{me} C. Wallander (FSC.DEL/90/24), M^{me} J. Christodoulou (FSC.DEL/99/24), M^{me} G. Baldwin, général de division V. Klochkov, M^{me} L. Nilsson, Belgique-Union européenne, Slovénie, Royaume-Uni,

Canada, Albanie, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/84/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/86/24), Norvège (FSC.DEL/83/24), Suède (FSC.DEL/89/24 OSCE+), Géorgie (également au nom, de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (FSC.DEL/91/24 OSCE+), Belgique (FSC.DEL/104/24 OSCE+), Espagne, Lettonie (FSC.DEL/82/24 OSCE+), Slovénie (FSC.DEL/95/24 OSCE+), Italie (FSC.DEL/102/24 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/101/24 OSCE+), Saint-Siège (FSC.DEL/81/24 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/103/24 OSCE+), Monténégro, Roumanie, Grèce (FSC.DEL/105/24 Restr.), France, Pays-Bas (FSC.DEL/85/24 OSCE+), Malte, Égypte (partenaire pour la coopération), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération), Coordonnateur nommé par la Présidence du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (États-Unis d'Amérique) (FSC.DEL/93/24 OSCE+)

Motion d'ordre : Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/98/24), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/94/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/87/24), Royaume-Uni, Canada (FSC.DEL/88/24 Restr.)
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/96/24) (FSC.DEL/100/24), Allemagne (FSC.DEL/92/24 OSCE+), France

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contribution de la Slovénie au projet extrabudgétaire de l'OSCE « Système de gestion de l'information et des rapports (iMARS) pour la collecte des informations militaires échangées, leur traitement et l'établissement de rapports à leur sujet »* : Slovénie

- b) *Point fait sur les activités menées par le groupe des conseillers militaires des États participants de l'OSCE : Serbie*

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 mars 2024, à 11 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence